

## ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

# CESS2025

## HISTOIRE

### NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE

#### INFORMATION GÉNÉRALE

L'épreuve externe commune se déroulera le vendredi 20 juin 2025.

L'épreuve débutera entre 8 h 15 et 8 h 45 et durera 100 minutes.

Les élèves seront autorisés à consulter un dictionnaire et à utiliser des feuilles de brouillon qui ne seront pas fournies dans les documents de l'épreuve.

L'épreuve évaluera la compétence de critique (compétence 2). La thématique de l'épreuve sera en lien avec l'exploration spatiale dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La compréhension du portefeuille documentaire et de la question de recherche nécessitera la mobilisation de savoirs conceptuels et contextuels en lien avec la thématique.

L'épreuve 2025 est semblable aux épreuves des CESS précédents visant la compétence de critique (2010, 2011, 2012, 2016, 2017, 2023 et 2024) : à partir d'une question de recherche déterminée, l'élève sera amené à se prononcer sur la pertinence et la fiabilité de différents documents et à justifier son analyse. Les épreuves 2010, 2011, 2012, 2016, 2017, 2023 et 2024 sont disponibles en ligne à l'adresse :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26849&navi=3461>

Des matériaux complémentaires pour l'entraînement de la compétence sont également en ligne sur cette page.

## Attention

Nous attirons l'attention sur le fait que, au regard de l'épreuve de juin 2024, la consigne, les critères d'évaluation et la pondération des points diffèrent légèrement. Les changements opérés visent à améliorer la qualité de l'épreuve, en tenant compte des retours des enseignants à propos des évaluations externes antérieures.

Les changements récents sont **mis en gras** dans le document reproduit ci-dessous.

## CONSIGNE

1. Détermine et justifie la pertinence ou la non-pertinence des documents 1, 2 et 3.
2. Énonce et justifie, au total, 10 raisons de se fier et/ou de se méfier pour l'ensemble des documents 4, 5, 6, 7 et 8.
3. Énonce et justifie **3** autres raisons de se fier et/ou de se méfier basées sur des recoupements d'informations contenues dans les documents **5, 6, 7 et 8**.

La grille d'évaluation de la page suivante te donnera des précisions sur ce qu'on attend de ton travail.

Afin de donner le temps aux élèves de mieux développer la justification de leurs réponses, le nombre d'**arguments** de fiabilité « par recoupement » exigé dans l'épreuve de juin 2025 a été **réduit de 4 à 3**. En effet, l'exercice exige un degré de compréhension plus fin des documents.

L'évaluation de la fiabilité se fera donc à l'occasion de deux exercices distincts.

Le premier exercice consiste à évaluer la fiabilité de 5 documents, considérés isolément. L'élève doit remplir au moins une raison de se fier ou de se méfier par document et formuler 10 raisons en tout. Attention : les arguments supplémentaires ne pourront pas être pris en compte (seuls les 10 premiers seront corrigés).

Le second exercice est consacré à l'examen de la fiabilité basé sur des recoupements d'informations entre deux ou plusieurs documents parmi 4 documents imposés au sein du corpus (les documents **5 à 8**). L'élève doit dégager au total **3** raisons supplémentaires de se fier ou de se méfier basées sur une confrontation du contenu des documents. Les recoupements appuyant la fiabilité ou la non-fiabilité ne se font donc pas entre les informations des notices biographiques ou à propos de la nature des documents.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION ET PONDÉRATION

Les critères d'évaluation et la pondération des points se présenteront de la manière suivante dans le document destiné à l'élève.

<b>1. PERTINENCE DES DOCUMENTS 1 À 3</b>	<b>24 points</b>
Tu identifies comme pertinent ou non pertinent chaque document et tu mentionnes le(s) critère(s) respecté(s) ou non.	(6 points)
Tu justifies ta réponse en confrontant explicitement le contenu de chaque document avec la question de recherche.	(18 points)
<b>2. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4 À 8</b>	<b>58 points</b>
Tu énonces 10 raisons valables de se fier ou de se méfier.	(10 points)
Tu justifies chaque raison à l'aide d'éléments précis tirés du dossier documentaire et/ou de tes connaissances.	(40 points)
Chaque document est couvert par au moins une raison.	(2 points)
Tes arguments sont de nature variée : ils s'appuient sur des éléments tirés des références, des notices, de tes connaissances... mais aussi du contenu des documents.	(6 points)
<b>3. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 5 À 8 – RECOUPEMENTS</b>	<b>18 points</b>
Tu énonces 3 raisons valables de se fier et/ou de se méfier basées sur des recoupements d'informations issues du contenu des documents.	(6 points)
Tu justifies correctement chaque raison à l'aide d'éléments précis tirés d'au moins 2 documents différents.	(12 points)

Pour l'évaluation de la pertinence (partie 1), il est attendu que les élèves vérifient l'adéquation du document avec le thème, le temps et le lieu de la question de recherche. Néanmoins, si leurs réponses se limitent à l'affirmation de ces adéquations, elles ne seront que faiblement valorisées. Il importe en effet qu'en sixième année, dans leurs justifications, les élèves confrontent explicitement la teneur du document avec les différents éléments de la question de recherche et pas seulement avec la thématique générale.

Pour l'évaluation de la fiabilité « simple » (partie 2), les justifications correctes et suffisamment développées valent chacune 4 points. Comme l'an dernier, un palier de 1 point permet de valoriser les justifications inabouties. Le guide de correction contient des exemples d'attribution des points.

Par ailleurs, la variété des arguments sera valorisée. L'élève obtiendra **6 points** si certaines de ses raisons de faire confiance ou de se méfier émanent de la critique externe **et** d'autres de la critique interne.

L'élève recourt en effet à des arguments construits sur la base d'éléments tirés :

- des notices biographiques et explicatives, des références ou encore de la nature du document (travail scientifique, correspondance privée, caricature, propagande...) qui relèvent de la critique externe ;
- de l'analyse du contenu comme les faits relatés ou les courants idéologiques invoqués, la mise en lien avec des savoirs, l'expression d'opinion ou de sentiment, le lexique utilisé, les symboles, les couleurs, le cadrage... qui relèvent de la critique interne.

Si l'élève se cantonne à une seule catégorie d'argument, il n'obtiendra aucun point. La distinction entre ces deux catégories d'arguments sera visible dans la grille de correction fournie aux correcteurs.

Pour l'évaluation de la fiabilité « par recoupement » (partie 3), chaque argument suffisamment développé vaut désormais un maximum de **6 points** (au lieu de 5 points).

Pour rappel, le critère « Langue et soin » est supprimé au profit de la qualité et de la richesse des justifications. L'épreuve 2025 ne propose pas non plus de critère spécifique d'exactitude. Celle-ci est néanmoins prise en compte dans la mesure où aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs importantes.